

12743/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 octobre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 octobre 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 22/2018 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2018

E 13516

Bruxelles, le 3 octobre 2018
(OR. en)

12743/18

FIN 750
INST 354
PE-L 48

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12528/18
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 22/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

1. Le 26 septembre 2018, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 22/2018.

Cette proposition de "virement global" a pour but de procéder au rééquilibrage de 952 672 388 EUR de crédits de paiement pour l'exercice en cours concernant 133 lignes budgétaires (27 pour les renforcements et 106 pour les prélèvements), comme indiqué dans le document 12528/18.

2. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 2 octobre 2018.

3. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
- la proposition de virement de crédits;
 - le projet de lettre à cet effet qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

de : président du Conseil
à : président de la Commission
copie au : président du Parlement européen

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018¹,
je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 22/2018 à l'intérieur
de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).